



NOTICE D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT « GESTION DU STATIONNEMENT » – Extrait relatif à la gestion des rendez-vous

Texte d'information établi conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 du 27/04/2016, à la réglementation nationale associée et à la loi informatique et liberté (décret d'application n°2019-536 du 29/05/2019).

Responsable du traitement

Le traitement est mis en œuvre par la Mairie de Saint-Paul-de-Vence

Finalités du traitement

Libellé de finalité	Base légale
• Gestion des rendez-vous de renouvellement	Consentement (art. 6-1-a du RGPD)

Catégories de personnes concernées

- Employés
- Citoyens ou administrés

Données personnelles collectées

- Identité ;
- Coordonnées ;
- Vie personnelle ;
- Vie professionnelle ;
- Données technique du rendez-vous (date & heure) ;
- Données de connexion.

Durée de conservation des données

- Pour les données de rendez-vous : Durant de la campagne de renouvellement + 3 mois.

Destinataires externes des données

Destinataire	Type	Description
Service de la Mairie	Interne	Service / agent ayant le rendez-vous
Microsoft	Sous-traitant	L'un des transferts est cadré par le Data Privacy Framework en destination des USA.

Droits des personnes

Dans les hypothèses prévues par la réglementation, les personnes concernées disposent de droit quant au traitement de leurs données (droit d'accès, droit de rectification ou d'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit de définir des directives générales ou particulières).

L'exercice de ces droits ou toutes questions, s'effectuent via le Délégué à la Protection des Données :

- Soit par courriel : DPO – Mairie de St Paul de Vence – Place de la Mairie – 06570 ST PAUL DE VENCE ;
- Soit par courriel : rgpd@saint-pauldevence.fr

Aussi, toute personne concernée par le traitement de ses données peut introduire une réclamation auprès de la CNIL via la plateforme : <https://www.cnil.fr/fr/>.